

# RÈGLEMENT DE PÊCHE NO KILL AU CARNASSIER ET TRUITE ( Etang 2,3,4)

- Les carnassiers et salmonidés ne se pêchent qu'en **NO KILL** dans l'étang (2,3,4).
- Une seule canne par pêcheur à la fois en action de pêche.
- 1 canne à lancer avec leurre souple, cuillère ou poisson nageur ...**sans ardillons ou ardillons écrasés.**
- Pas de tailles minimum ni maximum dans les leurres · Les leurres de type AREA sont bien entendu recommandés pour la truite. La pêche à la canne au posé, au vif, au poisson mort ou tout autre appât naturel est interdite ainsi que l'utilisation de la gaffe.
- Seul les montures pourvues d'hameçons simples au nombre de deux maximum seront acceptées. **PLUS DE TRIPLES NI DE DOUBLES.**
- Avançons en fluoro proportionnel à l'espèce visée. Le but est de ne pas se faire couper et d'éviter de laisser le leurre dans la gueule du poisson.
- Les poissons sont remis à l'eau aussitôt après la prise de la photo. · Les poissons attrapés sont décrochés et relâchés avec précaution et respect. Les photos sont prises à genoux, au-dessus du craddle ou du tapis et effectuer au maximum l'opération au-dessus de l'herbe.
- **Épuisette mailles plastique** obligatoire et matelas/ Craddle de réception obligatoires.
- Si un leurre, montage est avalé trop profondément par le poisson, il convient de couper le bas de la ligne au plus court.
- Ne sont utilisés que les hameçons avec ardillons écrasés à la pince ou si possible sans ardillon.
- Pas de manipulation avec les mains sèches ni avec ESSUIE ou autres matières sèches.
- Il est strictement interdit d'attraper les brochets par les yeux.
- Si utilisation d'un Bâillon, celui-ci est d'une ouverture limitée et de type protégé (extrémités munies de boules, d'embouts plastiques ou scotchées).
- Une pince à becs longs sera utilisée pour retirer les hameçons.
- Lors de votre passage dans l'étang 2 nous vous demanderons de respecter une distance correcte avec les pêcheurs au coups et batteries. Priorité dans la discussion sera donnée aux pêcheurs coups et batteries.
  
- Lors de votre arrivée au domaine, stationnement PARKING 2 et se rendre pédestrement au refuge pour votre enregistrement.
  
- Présenter votre Covid Safe (période covid) si accès au refuge , en extérieur pas nécessaire
- Enregistrer votre carte de membre ( gratuite)
- Laisser votre pièce d'identité
- Présenter votre tapis ou craddle ainsi que l'armement de vos leurres
- Tout manquement au présent règlement fera l'objet d'une expulsion sur le champ.
- Des contrôles réguliers auront lieu par notre Staff.
- Le domaine est pourvu de caméras de surveillance pour la sécurité de tous et surtout des poissons.